

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19- 069131

ND: 97281

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 328 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TANNOUR Mostafa

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 05 22 50 1389 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° P19-069131

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0002228

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 328 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre : Néant

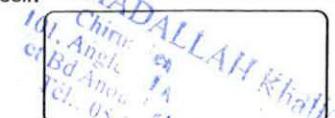
Nom & Prénom : T.A.N.N.O.U.R Date de naissance : 1.1.1964

Adresse : 409 inarou 1 Rue 27 N° 31 CASA Aïnchach

Tél. 05 22 20 45 45 Total des frais engagés : _____ Dhe

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : _____

Nom et prénom du malade : T.A.N.N.O.U.R M. S. T. f. Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : _____

H.B.P

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : E.ay

Le : 06.07.2008

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° P19-0002228

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 328

Nom de l'adhérent(e) : T.A.N.N.O.U.R

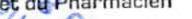
Total des frais engagés : 10042

Date de dépôt : _____

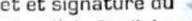
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/03/2022	Chirurgie	1	2000 Dhs	Dr. Abdellah Khalid Urologue El Jadida - Casablanca T: 0524 33 90 Dr. Abdellah Khalid

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	6/3/20	442-10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	6/3/20		

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Dr SAADALLAH Khalid

Chirurgien Urologue

Coeliochirurgie urologique

Chirurgie urologique adulte et enfant

Cancerologie urologique

Chirurgie de l'incontinence urinaire

Traitement de la prostate par laser green light

Traitement des calculs urinaires au laser holmium

Enuresie chez l'enfant

Circoncision

Sterilité masculine - AMP

Impuissance sexuelle

Chirurgie des hernies chez l'adulte et l'enfant

Casablanca, le :

06.03.2020

M. TANNOUR - MASSAFA

د

127,50 x 3 = 382,50

5

IP Post 10 mg.

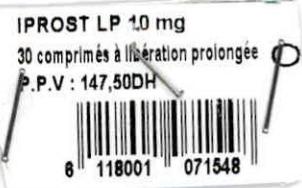
ap 250 mg 3 mois

IPROST LP 10 mg

30 comprimés à libération prolongée

P.P.V : 147,50DH

6 118001 071548



IPROST LP 10 mg

30 comprimés à libération prolongée

P.P.V : 147,50DH

6 118001 071548

12, Bd. Anoual - 05 22 86 33 99
Anoual - Casablanca
Centre Urologue
Dr. Saadallah Khalid

زاوية شارع عبد المؤمن و شارع أنوال عماره عبد المؤمن سانتر فوق مقهى سيزان الطابق الاول رقم 101 - الدار البيضاء

452 Angle Bd. Abdelmoumen et Bd. Anoual - Res. Abdelmoumen centre au dessus du cafe seazen,
1^{er} étage N° 101 - Casablanca Tél : 05 22 86 33 99 - 05 22 86 59 91 - Urgence : 06 62 33 64 36 - 06 61 80 87 64

لتور سعد الله خالد

جراحة الكلى

و المسالك البولية و التناسلية

عضو الجمعية الاوربية و الفرنسية لجراحة الكلى

فحص و جراحة الكلى و المسالك البولية بالمنظار

عند الكبار و الأطفال

تفتيت حصى الكلى و المسالك البولية

بأشعة الليزر

جراحة البروستات بأشعة غرين لait

علاج العقم و العجز الجنسي عند الرجال

علاج الأمراض التناسلية

علاج التبول الارادي عند الكبار والأطفال

جراحة الفتق عند الكبار والأطفال

Dr SAADALLAH Khalid

Chirurgien Urologue

Coeliochirurgie urologique

Chirurgie urologique adulte et enfant

Cancerologie urologique

Chirurgie de l'incontinence urinaire

Traitemet de la prostate par laser green light

Traitemet des calculs urinaires au laser holmium

Enuresie chez l'enfant

Circoncision

Sterilité masculine - AMP

Impuissance sexuelle

Chirurgie des hernies chez l'adulte et l'enfant

Casablanca, le :

06.02.2020

الدكتور سعد الله خالد

جراحة الكلى

و المسالك البولية و التناسلية

عضو الجمعية الاوربية و الفرنسية لجراحة الكلى

فحص و جراحة الكلى و المسالك البولية بالمنظار

عند الكبار و الأطفال

تفتيت حصى الكلى و المسالك البولية

بأشعة الليزر

جراحة البروستات بأشعة غرين لait

علاج العقم و العجز الجنسي عند الرجال

علاج الأمراض التناسلية

علاج التبول الإرادي عند الكبار و الأطفال

جراحة الفتق عند الكبار و الأطفال

FACTURE

Nom : tannour mostafa

CONSULTATION : 200DH

ECHOGRAPHIE:400DH

Dr SAADALLAH Khalid
Chirurgien Urologue
et Bd. Anoual - Bd. Abdelmoumen
452 Angle Bd. Abdelmoumen et Bd. Anoual - Res. Abdelmoumen centre au dessus du café seazen,
1^{er} étage N° 101 - Casablanca Tél : 05 22 86 33 99 - 05 22 86 59 91 - Urgence : 06 62 33 64 36 - 06 61 80 87 64

452 زاوية شارع عبد العؤمن و شارع أنوال عماره عبد العؤمن سانتر فوق مقهى سيران الطابق الأول رقم 101 - الدار البيضاء

452 Angle Bd. Abdelmoumen et Bd. Anoual - Res. Abdelmoumen centre au dessus du café seazen,

1^{er} étage N° 101 - Casablanca Tél : 05 22 86 33 99 - 05 22 86 59 91 - Urgence : 06 62 33 64 36 - 06 61 80 87 64

Dr SAADALLAH Khalid

الدكتور سعد الله خالد

Chirurgien Urologue

جراحة الكلى

و المسالك البولية و التناسلية

عضو الجمعية الاوربية و الفرنسية لجراحة الكلى

فحص و جراحة الكلى و المسالك البولية بالمنظار

عند الكبار و الأطفال

تفتيت حصى الكلى و المسالك البولية

بأشعة الميوم ليزر

جراحة البروستات باشعة غرين لait

علاج العقم و العجز الجنسي عند الرجال

علاج الأمراض التناسلية

علاج التبول الإرادي عند الأطفال

جراحة الفتقة عند الكبار والأطفال

Coeliochirurgie urologique

Chirurgie urologique adulte et enfant

Cancerologie urologique

Chirurgie de l'incontinence urinaire

Traitement de la prostate par laser green light

Traitement des calculs urinaires au laser holmium

Enuresie chez l'enfant

Circoncision

Sterilité masculine - AMP

Impuissance sexuelle

Chirurgie des hernies chez l'adulte et l'enfant

Casablanca, le :

06.03.2020

MR tannour mostafa

Compte rendu d'échographie

Rein droit : De taille normale, contour régulier

Bonne différenciation cortico-sinusale pas

De dilatation des CPC ni de lithiase

Rein gauche : de taille normale, contour régulier

Bonne différenciation cortico-sinusale pas

De dilatation des CPC ni de lithiase

Vessie : paroi non épaisse, contenu transonore

Absence de résidu post mictionnel.

Dr SAADALLAH Khalid
Chirurgien Urologue
153 Angle Bd. Anoual - Res. Abdelmoumen centre au dessus du café seazen,
05 22 86 33 99 - 05 22 86 59 91 - Urgence : 06 62 33 64 36 - 06 61 80 87 64